

## Élu.e et agent.e sont sur un bateau, qui tombe à l'eau ?

### CONTEXTE

L'implication sur les métiers de l'AEICT n'est souvent pas un hasard. Il est le résultat de passions et de fortes convictions.

Mais il arrive que les élu.e.s soient peu sensibilisé.e.s aux spécificités multiples de nos métiers et les découvrent lors de l'attribution de leur mandat.

Alors comment rester dans son rôle d'agent.e, celui d'aide à la décision et non de conseiller.ère politique, quels positionnements adopter lorsque les visions avec nos élu.e.s divergent, quelles sont les limites de nos fonctions et comment rester dans son rôle ?

### PRE-REQUIS

Les participant.e.s ont été invité.e.s à s'exprimer dans le cadre de jeux de rôles, imaginés autour de situations déjà vécues, qui mettent en scène un.e élu.e et un.e agent.e. Après une écoute attentive et bienveillante, l'ensemble des participant.e.s a pu réagir et apporter son éclairage.

Plusieurs prérequis se sont dégagés à l'issues de ces échanges, ainsi que des outils pour mieux appréhender cette relation qui peut s'avérer complexe à plusieurs égards.

#### Les prérequis proposés :

- Avant de s'engager en collectivité territoriale, s'assurer de se reconnaître dans les valeurs d'intérêt général ;
- Solliciter en début de mandature un rendez-vous en présence de sa hiérarchie et de son élu.e afin de connaître ses attentes et de définir ensemble les relations de travail ;
- Garder en tête que la taille et le type de collectivité influent sur la relation avec le politique et la capacité à prendre du recul avec les élu.e.s ;
- Le positionnement en tant qu'agent.e peu sensiblement différer selon que l'on soit fonctionnaire ou contractuel ;
- Le positionnement du service Europe ou international dans l'organigramme reflète bien souvent les enjeux politiques attribués à ces missions.

### OUTILS

#### Que faire pour que les relations interpersonnelles se passent au mieux ?

##### ➤ LE POSITIONNEMENT

- Affirmer son positionnement, formaliser les relations ;
- Délimiter les relations de travail avec son élu.e, délimiter quand s'arrête la mission professionnelle avec un.e élu.e

##### ➤ LE RAPPEL DES REGLES ET LES ALERTES

- Proposer aux élu.e.s une sensibilisation aux méthodologies de déplacement : rappel des règles et du cadrage administratif ;
- En cas de manquements et de non-conformité à la loi, rédiger une note d'alerte au service juridique ;
- Faire un retour au cabinet suite à des comportements post mission qui sont dangereux pour la collectivité

#### Que faire lors de fortes divergences de points de vue ou lorsque son élu.e est peu acculturé.e aux enjeux de l'AEICT ?

##### ➤ LA NEGOCIATION

- Être dans la négociation et appuyer son argumentaire avec des faits objectifs ;
- Adopter une posture de coach ;
- Lors de déplacement (missions, participation à des conférences), prévoir des instants de débriefing et de respiration

##### ➤ LE MIMETISME

- Apprendre à bien connaître son élu.e, son parcours, trouver le point de contact afin de créer une relation de confiance ;
- Adapter ses éléments de langage, s'engager dans un exercice d'apprentissage mutuel, se mettre à sa place, être dans l'empathie ;
- Bien appréhender la relation chef.fe de l'exécutif et élu.e en charge des questions européennes et internationales

### POINTS DE VIGILANCE

- Être attentif.ve à rester en phase avec ses propres opinions et attentes ;
- Ne pas se laisser embarquer dans un aveuglement militant et partisan ;
- Ne pas mettre l'élu.e en porte à faux en public, distinguer les relations b-to-b, dans le cadre desquelles il sera peut-être plus approprié d'étayer son point de vue avec des éléments factuels ;
- Veiller à fixer un cadre et ne pas adopter une posture de complicité avec son élu.e ni une posture plus politique